



1.4 - Pour les formations aux catégories de permis de conduire suivantes : AM, A1, A2, A, ainsi que pour la conduite des véhicules de catégorie L5e, indiquer, si ces formations sont proposées, (affichage, site Internet ou page Internet) le lieu et les conditions d'usage de la piste (le temps de déplacement entre ce lieu et l'école de conduite ou l'association, les modalités d'accueil, la disponibilité, etc)

*Nous ne dispensons pas cette formation, cependant si dans le futur, je venais à mettre en place les formations des catégories du permis de conduite AM, A1, A2, A ainsi que pour la conduite des véhicules de catégorie L5 je m'engage à en indiquer leurs existences, le lieu et les conditions d'usage de la piste*